



LES PETITES BOUILLES

Siège social : 26, rue du Général de Gaulle - 68220 HÉSINGUE

Association régie par les articles 21 à 79 du Code
Civil local et inscrite au Registre des Associations
du Tribunal d'Instance de Mulhouse

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

LES PETITES BOUILLES

Siège social : 26, rue du Général de Gaulle - 68220 HÉSINGUE

Association régie par les articles 21 à 79 du Code
Civil local et inscrite au Registre des Associations
du Tribunal d'Instance de Mulhouse

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association LES PETITES BOUILLES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LES PETITES BOUILLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changements de méthodes » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Subventions

Les subventions d'exploitation comptabilisées au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 496.439 €.

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons rapproché la comptabilité avec les notifications de subventions.

2. Changement de méthode comptable

Comme mentionné ci-dessus, la note « Changement de méthodes » de l'annexe des comptes annuels expose le changements de méthode comptable relatif à la première application du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Colmar, le 04 juin 2026

Le commissaire aux comptes

RSM EST

Société de Commissariat aux Comptes Membre
de la Compagnie Régionale de Colmar

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe COYLEUR', with a long horizontal stroke extending to the right.

Philippe COYLEUR

Associé

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 410,28	3 410,28		83,53
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	4 144,14	4 144,14		
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	26 831,19	22 306,11	4 525,08	318,26
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	17 720,28	17 247,60	472,68	819,84
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	52 120,89	47 108,13	5 012,76	1 236,63
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	23 857,41		23 857,41	12 091,48
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	37 709,21		37 709,21	98 746,93
	Charges constatées d'avance	1 627,00		1 627,00	3 445,43
	Valeurs mobilières de placement				
COMPTES DE REGULARISATION	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	172 339,04		172 339,04	145 687,68
	TOTAL (III)	235 532,66		235 532,66	259 971,52
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	287 653,55	47 108,13	240 545,42	261 208,15

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	109 967,50	103 345,22
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Fonds reportés et dédiés	Autres		
	Report à nouveau		
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs		
	Excédent ou déficit de l'exercice	275,99	6 622,28
	Total des fonds propres (situation nette)	110 243,49	109 967,50
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		214,33
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		214,33
	Total des fonds propres	110 243,49	110 181,83
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Provisions	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Provisions	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	11 216,42	20 452,55
	Total des provisions	11 216,42	20 452,55
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 379,95	30 881,06
	Dettes des legs ou donations		
DETTES DIVERSES	Dettes fiscales et sociales	71 705,56	63 442,71
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	29 000,00	36 250,00
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	119 085,51	130 573,77
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	240 545,42	261 208,15
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	275,99	6 622,28
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	119 085,51	130 573,77
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	2 050,00	2 350,00
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	161 245,41	139 504,18
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	496 439,49	503 422,58
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	9 236,13	4 099,13
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	40,00	7,49
Total des produits d'exploitation		669 011,03	649 383,38
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements	25 944,16	25 185,67
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	105 486,59	106 485,50
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	19 592,96	16 863,69
	Salaires	392 436,57	376 351,55
	Cotisations sociales	125 496,97	115 928,87
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 178,67	884,49
	Dotation aux provisions		1 704,00
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	19,39	722,49
Total des charges d'exploitation		670 155,31	644 126,26
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 144,28)	5 257,12

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
		Règlement ANC 2022-06	
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 144,28)	5 257,12
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 420,27	1 240,37
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		1 420,27	1 240,37
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 420,27	1 240,37
RESULTAT COURANT avant impôts		275,99	6 497,49
	Produits exceptionnels		820,74
	Charges exceptionnelles		695,95
RESULTAT EXCEPTIONNEL			124,79
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		670 431,30	651 444,49
TOTAL DES CHARGES		670 155,31	644 822,21
EXCEDENT ou DEFICIT		275,99	6 622,28
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **240 545** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **670 431** euros
 - un total charges de **670 155** euros
 - dégage un résultat de **276** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **LES PETITES BOUILLES** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **240 545** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **670 431** euros et un total **charges** de **670 155** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **276** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations générales complémentaires

L'objet social de l'entité se définit par l'accueil et la garde de jeunes enfants de 0 à 4 ans à la fois sous la forme d'une crèche.

Pour se faire, l'entité dispose d'un local d'accueil incluant un réfectoire, des espaces de couchage, et des espaces de jeu.

L'association compte sur une quinzaine de salariés pour répondre aux besoins des enfants.

Ses recettes sont constituées par :

- les cotisations à l'association ;
- les prestations payées par les parents ;
- les prestations de la CAF calculées selon un barème en fonction des heures de garde facturées ;
- la subvention de la CAF au titre du bonus territoire CTG ;
- la subvention de la CAF au titre du bonus pédagogique ;
- la subvention communale définie chaque année en fonction du budget établi ;
- la subvention de la CAF au titre du Bonus Attractivité.

Annexe aux comptes annuels

Changements de méthodes

Les changements intervenus dans les méthodes de présentation et d'évaluation concernent les postes suivants :

La société présente les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025 conformément au règlement ANC n°2022-06 :

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel visant à en exclure les opérations relevant de l'activité normale et courante de l'entité ;
- La suppression de la technique du transfert de charges ;
- Une mise à jour du plan de comptes, une rationalisation des modèles d'états financiers et de nouveaux tableaux pour enrichir l'annexe.

Les modifications de présentation relatives au bilan et au compte de résultat sont les suivantes :

- Concernant le bilan :
 - Les immobilisations en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
 - La ligne "Charges constatées d'avance" est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des "Créances."
- Concernant le compte de résultat :
 - Regroupement des charges et produits exceptionnels qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes "Produits exceptionnels" et "Charges exceptionnelles" ;
 - Les transferts de charges d'exploitation 2024 sont présentés dans le poste "Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions" rattaché au résultat d'exploitation ;
 - Les transferts de charges financières 2024 sont présentés dans le poste "Reprise sur dépréciations et provisions" rattaché au résultat financier ;

Les transferts de charges exceptionnelles 2024 sont présentés dans le poste "Produits exceptionnels"

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	3 410,28					3 410,28
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 410,28					3 410,28
CORPORELLES	Terrains	4 144,14					4 144,14
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	22 876,39		4 954,80		1 000,00	26 831,19
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	17 720,28					17 720,28
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 740,81		4 954,80		1 000,00	48 695,61
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15,00					15,00
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15,00					15,00
TOTAL		48 166,09		4 954,80		1 000,00	52 120,89

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			3 326,75	83,53		3 410,28
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			3 326,75	83,53		3 410,28
CORPORELLES	Terrains			4 144,14			4 144,14
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			22 558,13	747,98	1 000,00	22 306,11
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers			16 900,44	347,16		17 247,60
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			43 602,71	1 095,14	1 000,00	43 697,85
TOTAL				46 929,46	1 178,67	1 000,00	47 108,13

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	20 452,55		9 236,13	11 216,42
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20 452,55		9 236,13	11 216,42
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		20 452,55		9 236,13	11 216,42
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				9 236,13	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	23 857,41	23 857,41	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 342,25	5 342,25	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	32 366,96	32 366,96	
	Charges constatées d'avance	1 627,00	1 627,00	
	TOTAL DES CREANCES	63 193,62	63 193,62	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 379,95	18 379,95		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	28 833,77	28 833,77		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 318,79	34 318,79		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 553,00	8 553,00		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	29 000,00	29 000,00		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	119 085,51	119 085,51		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	103 345,22	6 622,28				109 967,50
Fonds propres avec droit de reprise						
Ecarts de réévaluation						
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité						
Autres réserves						
Report à nouveau						
Excédent ou déficit de l'exercice	6 622,28	(6 622,28)	275,99			275,99
Situation nette	109 967,50		275,99			110 243,49
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement	214,33				214,33	
Provisions réglementées						
TOTAL	110 181,83		275,99	214,33		110 243,49

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		37 709
Autres créances		37 709
FOURNIS.RRR A OBTENIR	100	
ORG.SOC. PROD.A RECEVOIR	5 342	
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	32 267	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		78 256
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNIS.FACT.NON PARVENUE</i>	<i>10 459</i>	10 459
Dettes fiscales et sociales <i>CONGES A PAYER</i> <i>AUTRES CHARG.PERS.A PAYER</i> <i>ORG.SOC. CH./CONGES PAYES</i> <i>ORGAN SOCIAUX CHARGES S/PRIMES</i> <i>ETAT AUTRES CH. A PAYER - TAXE SALAIRES</i>	<i>14 455</i> <i>8 895</i> <i>6 557</i> <i>628</i> <i>8 263</i>	38 797
Autres dettes <i>DEBIT.CRED.DIV.CHAR.A PAY</i>	<i>29 000</i>	29 000

Charges constatées d'avance

[illegible]

--

Annexe aux comptes annuels

Autres informations

Engagement sur les retraites

Les hypothèses retenues ont été les suivantes :

- prise en compte des informations de la convention collective ou du secteur concerné,
- taux d'actualisation des salaires :
 - âge de départ à la retraite : 60 à 67 ans
 - coefficient de rotation faible appliqué sur l'indemnité de départ à la retraite afin tenir compte de la probabilité que le salarié soit encore membre du personnel à l'âge de la retraite
 - coefficient de mortalité selon la table INSEE 2024 appliqué sur l'indemnité de départ à la retraite pour tenir compte de la probabilité que le salarié soit encore vivant à l'âge de la retraite.
- taux d'actualisation de 3.60% correspond au taux IBOXX de décembre 2025
- taux d'inflation de 2 %
- taux de charges patronales de 45%

Compte tenu des hypothèses retenues, la provision pour indemnités de départ à la retraite comptabilisée est évaluée à 11 216.42 euros (comprenant les charges sociales) au 31/12/2025 pour l'ensemble du personnel de la société LES PETITES BOUILLES.

Rémunération des dirigeants

Le montant global versé au titre de l'exercice 2025 aux personnes visées à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 s'élève à 92 545 euros.